

ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE A UN REFUS

notifié au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid

I. Office qui notifie le refus: Centre National pour les brevets et l'information,
14 A, Rue Ainy, Douchanbé, 734042, Tadjikistan

II. No. de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive

744 686

III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision
définitive:

"WOLF OIL CORPORATION"
naamloze vennootschap
Georges Gilliotstraat 52
B-2620 HEMIKSEM
(Belgique)

IV.



Décision définitive confirmant le refus provisoire.



Décision définitive infirmant le refus provisoire.



Décision définitive infirmant partiellement le refus provisoire.

V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcée:

19, Mai 2005

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive:

